

Le Pass Permanent

La couleur dans chaque case tarifaire indique la couleur de la zone de validité de ce tarif et des services associés. (voir ci-après page "les zones et services")

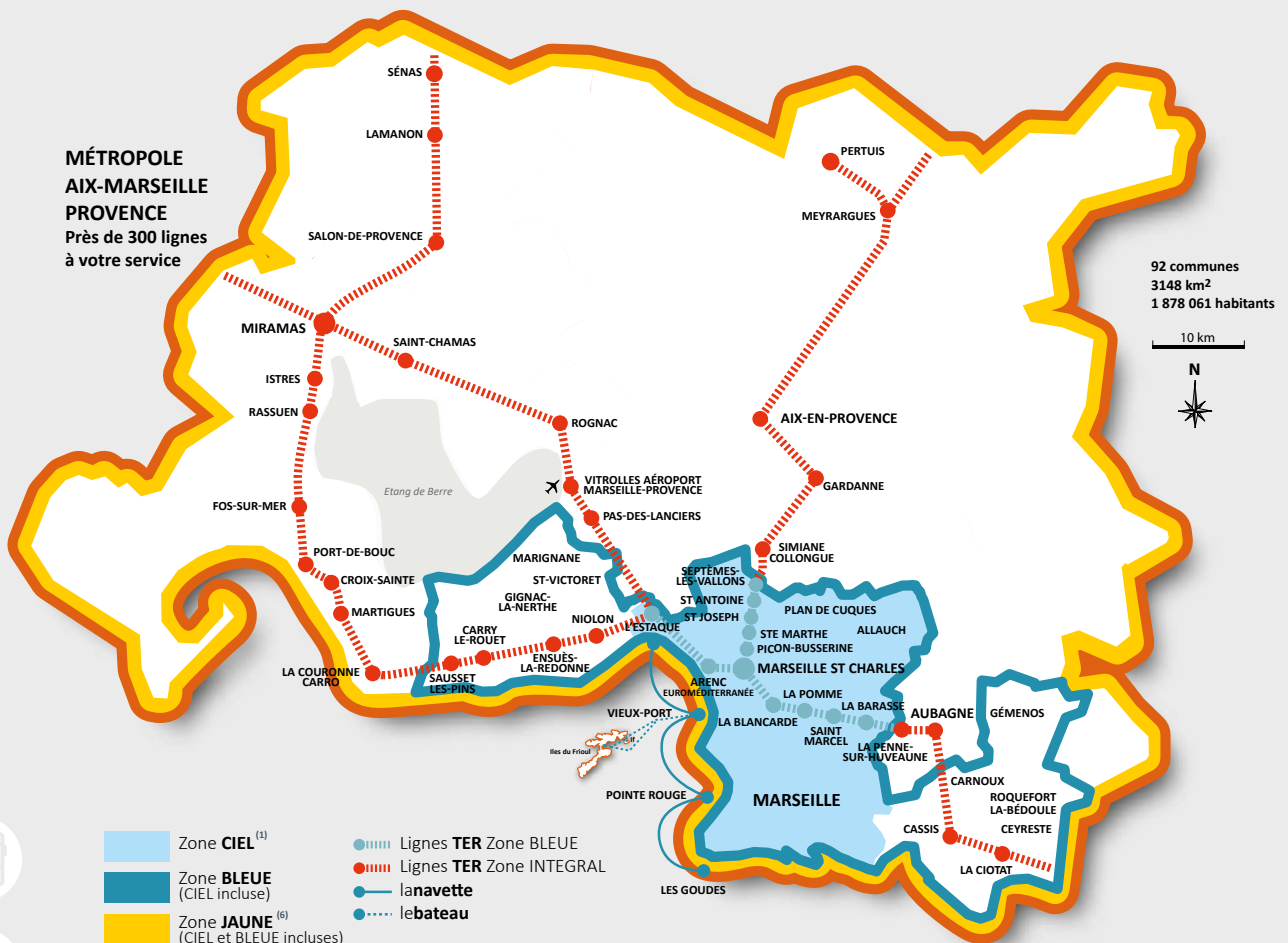
LES TARIFS		
Scolaires		
DE 6 À 10 ANS INCLUS	9,20€/mois	
DE 11 À 25 ANS INCLUS		
BOUSIER / BÉNÉFICIAIRE CSS⁽¹⁾ SANS PARTICIPATION FINANCIÈRE / AME⁽²⁾ Collégien - Lycéen	9,20€/mois	
ENFANT FAMILLE NOMBREUSE Collégien - Lycéen issu d'une famille nombreuse de 3 enfants minimum	14,60€/mois	
AUTRES Primaire - Collégien - Lycéen	18,30€/mois	
Étudiants		
<small>Jusqu'à 25 ans inclus et apprentis, stagiaires formation professionnelle, service civique</small>		
BÉNÉFICIAIRE CSS SANS PARTICIPATION FINANCIÈRE⁽¹⁾ jusqu'à 25 ans inclus / AME⁽²⁾	9,20€/mois	
ENFANT FAMILLE NOMBREUSE issu d'une famille nombreuse de 3 enfants minimum	14,60€/mois	
AUTRES Etudiants...	18,30€/mois	
DÉPLACEMENTS MÉTROPOLITAINS (hors TER)	30,40€/mois	
Pour tous		
POUR TOUS	40€/mois <small>Soit 20€/mois déduction faite de la Prime Transport⁽³⁾</small>	
PASS INTEGRAL AIX-MARSEILLE-PROVENCE	68€/mois <small>Soit 34€/mois déduction faite de la Prime Transport⁽³⁾</small>	
Séniors		
<small>Plus de 65 ans</small>		
DÉPLACEMENTS SUR MARSEILLE et Allauch, Plan de Cuques et Septèmes-les-Vallons	20€/mois	
DÉPLACEMENTS MÉTROPOLITAINS (hors TER)	30,40€/mois	
Autres		
DEMANDEUR D'EMPLOI non indemnisé - jusqu'à 25 ans inclus	20€/mois	
BÉNÉFICIAIRE CSS SANS PARTICIPATION FINANCIÈRE⁽¹⁾ / AME⁽²⁾	9,20€/mois jusqu'à 25 ans inclus	20€/mois à partir de 26 ans



(1) Complémentaire Santé Solidaire sans participation financière (ex CMUC) - (2) Aide Médicale d'Etat - (3) Prime Transport : voir conditions sur rtm.fr

Les zones et services

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**
Près de 300 lignes
à votre service



92 communes
3148 km²
1 878 061 habitants



- Zone **CIEL** ⁽¹⁾
- Zone **BLEUE**
(CIEL incluse)
- Zone **JAUNE** ⁽⁶⁾
(CIEL et BLEUE incluses)
- Zone **INTEGRAL**
(CIEL, BLEUE et JAUNE incluses)
- Lignes **TER** Zone BLEUE
- Lignes **TER** Zone INTEGRAL
- lanavette**
- lebateau**

La couleur dans chaque case tarifaire indique la couleur de la zone de validité de ce tarif et des services associés.

ZONE CIEL ⁽¹⁾	RTM Bus Métro Tramway	lanavette Ferry Boat Parking relais	Cartreize 51 ⁽²⁾ -240 ⁽³⁾
ZONE BLEUE	ZONE CIEL +	Ciotabus Bus des Collines Bus de la Côte Bleue Bus de la Marcouline Bus des Cigales Bus de l'Etang ZEN-5-6 ⁽⁴⁾ levélo ⁽⁵⁾ (abonnement à 1€ sur rtm.fr)	TER ⁽⁶⁾ (entre les gares de Marseille et jusqu'à Septèmes-les-Vallons)
ZONE JAUNE ⁽⁷⁾	ZONE BLEUE +	Aix en bus Bus de l'Etang Gardanne en bus Lignes de l'Agglo Libébus Navettes aéroport Pays d'Aix Mobilité Pertuis en bus Ulysse	Cartreize levélo (abonnement gratuit sur leveleo-mpm.fr) Nauti' Bus Martigues Parking relais Aix en Provence Parcs à vélo sécurisés
ZONE INTEGRAL	ZONE JAUNE +	lebateau TER (reliant les communes du territoire Métropolitain) Services d'été Navettes estivales de Cassis Le bus de la Plage (Berre, Vitrolles, Carry-Le-Rouet) Navette Napoléon (Istres-Port-Saint-Louis-du-Rhône) Navette Côte Bleue (à partir d'Istres)	

(1) Le Pass Sénior «déplacements sur Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons» donne accès au TER (entre les gares de Marseille et jusqu'à Septèmes-les-Vallons) et à **levélo** (abonnement à 1€ sur rtm.fr). (2) De Saint-Charles jusqu'à Septèmes-les-Vallons. (3) De La Fourragère jusqu'à l'arrêt «La Solitude».

(4) Dans le périmètre des communes Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret et Marignane. (5) Uniquement avec les pass Annuel et Permanent.

(6) Les pass 24h et 72h ne donnent pas accès au TER (entre les gares de Marseille et jusqu'à Septèmes-les-Vallons). (7) Les pass étudiant et sénior «déplacements métropolitains» ne donnent pas accès au TER.

Grâce à votre Pass Permanent ou Annuel, bénéficiez de nombreux avantages sur les services de nos partenaires mobilité : véhicules partagés Citiz et trottinettes. Plus d'infos sur rtm.fr, rubrique : Nos partenaires mobilités.

Documents et justificatifs

A joindre obligatoirement pour valider l'adhésion et à renouveler à chaque fin de validité.

Pour le payeur

RIB, RIP ou RICE.

Photocopie recto verso de la pièce d'identité du payeur (CNI, passeport ou carte de séjour (récépissé non valable), en cours de validité).
+ fournir un extrait k-bis ou statuts de l'association, si personne morale (le payeur est une entreprise ou une association).

Pour le titulaire du Pass Permanent

N° de la carte de transport en cours de validité et justificatifs de statut (voir ci-dessous).

Aucun justificatif.

Notification d'attribution de bourse émanant du Ministère de l'Éducation Nationale et délivrée par l'établissement scolaire ou l'Académie ;
ou attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie faisant mention de la CSS sans participation financière⁽¹⁾ / AME⁽²⁾ en cours de validité
(à la date d'activation du Pass) + certificat de scolarité (si + de 17 ans).

Photocopie du ou des livrets de famille (responsables légaux et totalité des enfants) + certificat de scolarité (si + de 17 ans).
Dans le cas où les responsables légaux des enfants membres de la famille ne disposent pas de livret de famille commun (les deux noms sur le même livret) fournir en plus des livrets de famille individuels, les justificatifs de vie commune : certificat de concubinage et attestation de domicile aux deux noms (ex : facture EDF, contrat de location) ou contrat Pacs.

de 11 à 16 ans inclus : aucun justificatif.

de 17 à 25 ans inclus : certificat de scolarité pour l'année scolaire en cours.

Attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie faisant mention de la CSS sans participation financière⁽¹⁾ / AME⁽²⁾ en cours de validité (à la date d'activation du Pass).

Photocopie du ou des livrets de famille (responsables légaux et totalité des enfants) + justificatif étudiant, apprenti, stagiaire formation professionnelle, service civique
(voir détail ci-dessous). Dans le cas où les responsables légaux des enfants membres de la famille ne disposent pas de livret de famille commun (les deux noms sur le même livret) fournir en plus des livrets de famille individuels, les justificatifs de vie commune : certificat de concubinage et attestation de domicile aux deux noms (ex : facture EDF, contrat de location) ou contrat Pacs.

Photocopie recto-verso de la carte d'étudiant ou d'apprenti de l'année scolaire en cours ou document remis par l'organisme de formation professionnelle agréé mentionnant les dates du stage, pris en charge par une collectivité ou photocopie du contrat d'engagement mentionnant les dates et le lieu du service civique.

Aucun justificatif.

Aucun justificatif.

Aucun justificatif.

Aucun justificatif.

Notification de refus d'ARE (Attestation Retour à l'Emploi) datée de moins de 3 mois, délivrée par pôle emploi.

Attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie faisant mention de la CSS sans participation financière⁽¹⁾ / AME⁽²⁾ en cours de validité (à la date d'activation du Pass).

